

**Deuxième atelier sur la gestion des
risques d'inondations transfrontalières
19 au 20 Mars 2015, Genève, Suisse ¶**

NELNGAR YOUNANE

Conseiller du Ministre de l'Élevage et de l'Hydraulique

AMCOW-TAC Tchad

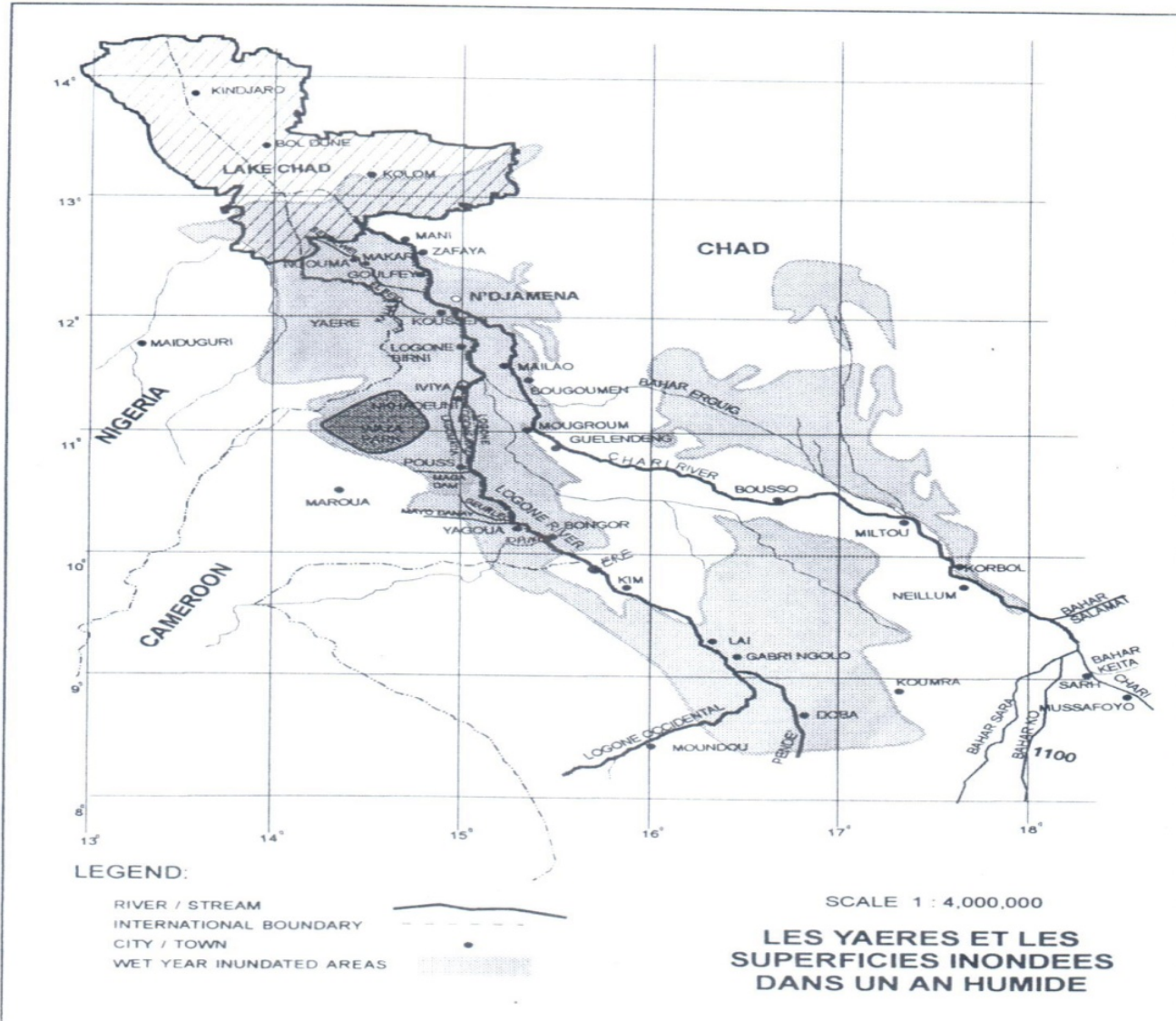
E-mail : ynelngar@yahoo.fr

Tel: (235) 66754371/(235)93474730

Plan de l'exposé

- 1–Bassin frontalier Chari-Logone Tchad – Cameroun avec des zones inondables
- 2 - Courbes des hauteurs maximales du Logone à Nguély
- 3 - Protocole d'accord entre le Cameroun et le Tchad
- 4 - Des aménagements dans le cadre du protocole d'accord: Tchad
- 5 - Des aménagements dans le cadre du protocole d'accord: Cameroun
- 6 - Echange d'informations
- 7 - Projets d'aménagement dans le cadre de la Charte de l'Eau : Tchad
- 8 -. Projets d'aménagement dans le cadre de la Charte de l'Eau : Cameroun
- 9 – Révision de l'accord
- 10 – Les déficits

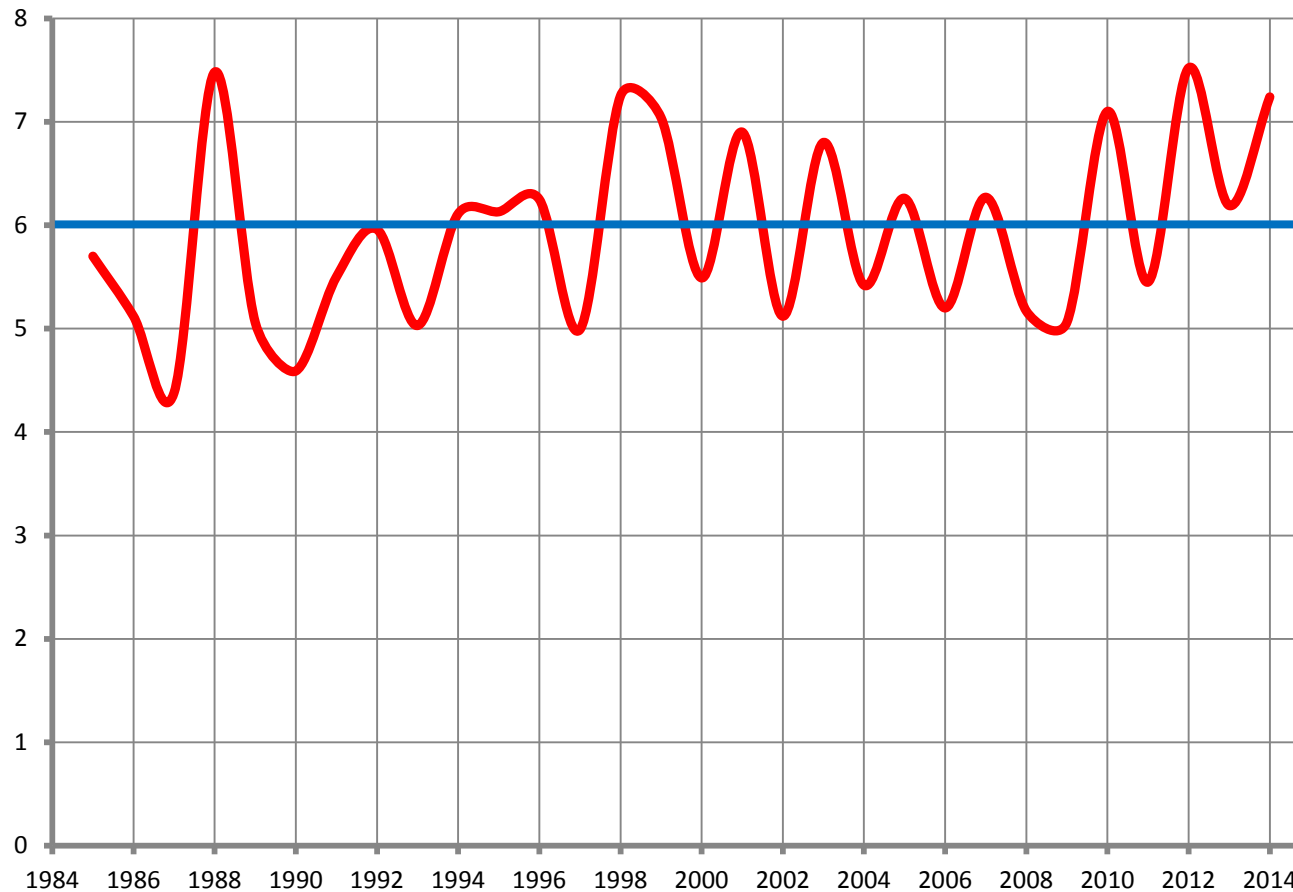
1- Bassin frontalier Chari-Logone avec des zones d'inondation au Tchad et au Cameroun



2 – Courbes des hauteurs maximales du Logone à Nguély de 1984-2014

H(max) en m

Courbe des hauteurs maximales(m) du Logone à Nguély



Hmax ≥ 6 m le Logone déborde les rives : début des inondations;
7 m ≥ Hmax ≥ 6 m les inondations avec quelques dégâts;
Hmax ≥ 7 m Graves inondations avec beaucoup de dégâts.
Les années des graves inondations : 1988, 1998, 2010, 2012

Années

3 - Protocole d'accord entre la République du Cameroun et la République du Tchad

- La République du Cameroun et la République du Tchad, soucieuses de marquer leur volonté d'exploiter au maximum et rationnellement les possibilités de mise en valeur qu'offrent les vallées du Fleuve Logone et ses affluents, ont signé en 1970 un protocole d'accord en vue de l'utilisation des eaux du fleuve et de la protection des villages et des terres contre les inondations transfrontalières.
- Les deux pays ont mis sur pieds une mission d'aménagement du Logone dont le siège à Ndjamena au Tchad et le Secrétariat Général est assuré par le Cameroun.

4 - Des aménagements dans le cadre du protocole d'accord

Coté Tchad

Le Gouvernement de la République du Cameroun prend acte des projets d'aménagements dont leurs études ou leurs exécutions sont en cours sur le territoire de la République du Tchad.

- Projet d'amélioration de la riziculture dans la plaine de Deressia ;
- Projet d'aménagement du Casier B de Bongor ;
- Projet d'aménagement tendant à assurer la protection des rizières de Katoa contre les crues et les villages.

5 - Des aménagements dans le cadre du protocole d'accord

Coté Cameroun

Le Gouvernement de la République du Tchad prend acte des projets d'aménagement dont leurs études ou leurs exécutions sont en cours dans la République du Cameroun.

- Projet de développement de la riziculture dans le cadre du SEMRY ;
- Liaison routière Yagoua Dana à travers le seuil de Dana.

6- Echange d'informations

- Les deux Gouvernements sont tenus d'informer la Commission du bassin du Lac Tchad(CBLT) de tout projet exécuté seul ou en commun dans le cadre du protocole d'accord signé entre eux. La CBLT regroupe plusieurs pays riverains du lac Tchad et des pays qui sont dans le bassin(Cameroun, Tchad, Nigeria, Niger, Centrafrique, Libye), le Soudan et l'Algérie observateur.
- Tout échange d'information se fait dans le cadre de la **Grande Commission Mixte Cameroun – Tchad**, organe de coopération chargé de l'étude du régime hydraulique du Logone.

7 – Projet d'aménagement dans le cadre de la Charte de l'eau du bassin du lac Tchad : Partie tchadienne

- . Création d'un environnement habilitant à la mise en oeuvre de la Gestion Intégrée de Ressources en Eau et des terres ;
- . Appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'actions de gestion des risques et des catastrophes ;
- . Création d'un mécanisme et d'une structure opérationnelle de gestion des risques.
- . Protection et maintien des berges du Logone

8 –Projet d'aménagement dans le cadre de la Charte de l'eau du bassin du lac Tchad : partie Camerounaise

- . Appui à la consolidation de la gouvernance de plaine d'inondation du Logone et la préservation de ses valeurs ;
- . Réhabilitation du barrage de Maga et consolidation de la gouvernance de ses ressources naturelles.
- . Protection et maintien des berges du Logone ;

9 - Révision de l'accord

- Au cours de la 22^e Session de la Grande Commission Mixte de Coopération entre le Tchad et le Cameroun tenue du 6 au 7 décembre 2010 à Yaoundé au Cameroun, les deux pays ont proposé la révision de l'accord du 20 Aout 1970 pour l'adapter à la situation actuelle.

10 – Les défis

- Les défis qui se posent à la gestion des risques d'inondations transfrontalières :
- le non respect du protocole d'accord signé entre les deux parties ;
- le manque d'opérationnalisation de la Mission d'Aménagement du Logone ;
- l'instabilité dans les ministères en charge de l'eau;
- Insuffisance des données hydrologiques.

Fin de la présentation

- **MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION**